Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 080-200026029-20260921-2026_09_21_03-DE

SITE en VAL DE NOYE

Extrait du registre des délibérations

Séance du comité syndical du 21 septembre 2026

N° 2026-09-21-03

Date de la convocation

08/09/2026

Convoqués : 24
(12 titulaires + 12 suppléants)

Présents : 7
Représentés : 1
Absents : 17

Titulaires : 12
Présents : 4
Représentés : 1

OBJET :

FINANCES

Décision modificative N°1 au budget

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndica légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye en Salle du Conseil.

Etaient présents : Vincent DAINE, Pierre DURAND, Richard BENOIT, Alain GONTHIEZ, Marie-Hélèn MARCEL, Fabien LESIEUR, Justine HOËPPE.
Étaient représentés : Cédric BOQUET
Étaient absents excusés : Martine CATHELAIN, Sophie ROSBLACK, Cédric JOURDAIN.
Étaient absents non excusés : Nicolas LEBRUN, Mathilde CARON-DIERS, Frédérique GOES, Stéphan CAILLEUX, Delphine SKRZYNSKI, Anabelle RATIER, Bernard MULLE, Christine BOURDELLE, Patric BERMOND, Catherine WANTIEZ, Jean-Jacques OLEON, Geoffrey BOULONGNE, Anne DUBOIS.

Madame Justine HOËPPE est désignée secrétaire de séance.

Le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement des crédits du budget primitif d l'exercice en cours par le biais d'une décision modificative. Cette modification vise à réajuster les inscription budgétaires au niveau de la section de fonctionnement. Plus précisément, il s'agit de constater la diminutio des recettes prévues au titre du résultat de fonctionnement reporté (Chapitre 002) pour un montant de 1 395,00 €.

Afin de préserver l'équilibre réel et obligatoire de la section de fonctionnement, cette baisse de recettes es compensée par une diminution des dépenses de fonctionnement sur les charges à caractère général a chapitre 011 et notamment aux articles 6232 et 6248.

Il est donc proposé au Comité d'approuver les mouvements de crédits détaillés ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	-500,00	002 (002) : Résultat de fonctionnement repo	-1 395,00
6248 (011) : Divers	-895,00		
	-1 395,00		-1 395,00

Total Dépenses	**-1 395,00**	**Total Recettes**	**-1 395,00**

La baisse de 1 395,00 € de l'excédent de fonctionnement reporté (002) est compensée par la diminution de crédits sur les articles 6232 (Fêtes et cérémonies) et 6248 (Divers) au sein du chapitre 011. L'équilibre financier de la section de fonctionnement est ainsi strictement respecté pour cette décision modificative N°1 au budget.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver la DM n°1 comme ci-dessus.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Justine HOËPPE

Le Président
Vincent DAINE

S.I.T.E. en Val de Noye
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(80250)